

PLAN DE RECENSEMENT DU PATRIMOINE

Annexe au Rapport de présentation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 19 juin 2015

- ## PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET MARITIME
- Vue lointaine
 - Sentier côtier
 - Côte escarpée
 - Soutènement côtier (mur, glacis, jetée)
 - Pêche
 - Espaces de plage
 - Espace public à soigner
 - Jardin remarquable ou à composer
 - Boisement de qualité
 - Arbre remarquable
- ## PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN
- * REPERAGE TYPOLOGIQUE DE L'ARCHITECTURE
- Constructions de tradition rurale
 - Architecture traditionnelle du bourg et des villages type XIX
 - Villas et belles maisons de villégiature
 - Habitat populaire de vacances, les "châteaux"
 - Constructions post 1930 aux influences Art Déco, Mouvement Moderne et néo-régionales
 - Élément de petit patrimoine : crois, puits ou four
- * INTERET DE PROTECTION
- Bâtiment public ou construction remarquable participant de l'identité communale
 - Construction d'une grande qualité architecturale
 - Construction d'intérêt architectural moyen ou ayant une valeur de témoin de la forme urbaine
 - Séquences urbaines remarquables
 - Facade déstructurée (ayant reçu des modifications ayant altéré l'architecture originelle)
 - Facade modifiée
 - Mur ou élément de clôture (existant ou à restaurer) participant de la qualité du paysage urbain
- ## PERIMETRE PROPOSE POUR L'A.V.A.P.
- projet arrêté en Conseil municipal du 14/01/2015

